**LE BONHEUR DANS L'ISLAM**

***L’exaltation mesurée des sens***

Par **Youssef Seddik** (Philosophe et anthropologue spécialiste du Coran, il est l’auteur de *Brins de chicane, la vie quotidienne à Bagdad au Xe siècle* (Actes Sud, 1999), de *Le Coran, autre lecture, autre traduction* (L’Aube, 2002) et de *Qui sont les barbares ? Itinéraire d’un penseur d’islam* (L’Aube, 2007)).

Fustigeant l’excès d’interdictions présentes dans le judaïsme, tout en recommandant une sage modération, l’islam des origines conçoit le plaisir comme le meilleur moyen pour l’homme d’exprimer sa gratitude au Créateur et de connaître le bonheur.

Pour l’islam, le bonheur est grand ouvert sur l’humain : c’est une manière d’exalter Dieu, la beauté, la bonté, le caractère exquis du monde à travers les sens - ce qui est partout présent dans le Coran. Il nous chante à quel point ce monde-ci est très agréable, très bon et très plaisant et nous demande juste, de temps en temps, de faire des haltes par le biais du jeûne, de la prière courte. Ainsi, ceux qui accusent l’islam de trop d’ascèse ou de servilité oublient que pendant cinq siècles, lors de son avènement, cette religion n’était absolument pas du côté de la restriction. N’oublions pas que tout ce qui n’est pas explicitement interdit dans le Coran, tout ce qui n’est pas haram est licite, si l’on reste dans la mesure. Seuls l’inceste, l’usure et les interdits alimentaires sont mentionnés comme étant haram. Tout autant impardonnable, l’associationnisme, c’est-à-dire la croyance en des divinités multiples. Il est reproché dans la sourate II dite « de La Vache » l’excès d’interdictions présentes dans l’Ancien Testament. Il est recommandé dans la même sourate de prendre ses meilleurs atours pendant la « fête » du pèlerinage et il est permis de s’adonner après la rupture du jeûne à la jouissance sexuelle.

**La divine prodigalité**

C’est que le meilleur moyen d’exprimer sa gratitude au Créateur reste le plaisir que l’on peut prendre à goûter les bienfaits qu’il nous prodigue. Toute la première partie de la sourate XXXXXV, « Le Miséricordieux » (Ar-Rahmân, « Le Maternant », comme nous en avons proposé la traduction), décrit cette divine prodigalité - fruits, beauté des paysages, perles et coraux - avant de rappeler que tout cela demeure éphémère et de basculer dans une vision eschatologique du bonheur éternel. C’est l’attente, la promesse et l’espoir de ce bonheur-là qui doivent recommander au véritable musulman de s’abstenir de la démesure et de la lubricité - qui ne sont, selon le Coran, qu’un oubli de l’horizon de la mort, l’échéance incontournable.

C’est au Ve siècle du calendrier de l’Hégire (autour de l’an mil chrétien) que des jurisconsultes, des oulémas et des exégètes, souvent institués par les pouvoirs califaux, ont mis en place des mécanismes de lecture du Coran produisant des lois ascétiques, sévères, voire coercitives, toujours en place aujourd’hui. Ces mécanismes donnent au culte un droit plus grand que celui accordé à la conception islamique du bonheur. Avant leur institution, dans l’espace public du simple citadin jusqu’aux cercles du pouvoir et aux palais des Commandeurs des croyants, des séances s’installent après la dernière prière de la journée, où l’on s’amuse et souvent l’on y boit du vin. C’est qu’à l’époque, les musulmans s’en tenaient au verset explicite qui prescrit de « ne point approcher la prière tant qu’on est ivre ». Dès la conception de ce mécanisme dit de l’abrogation (l’annulation d’un verset par un autre, ultérieur), le fikh, la jurisprudence, a considéré ce verset nul et non-avenu, tout comme celui qui fait carrément l’éloge du vin « dont on tire bonne fortune et bienfaits pour les humains ».

**Un culte minimal mais intense**

Il y a cependant une dimension bien plus importante du bonheur en islam, psychologique voire spirituelle, celle qui met le croyant dans une contemplation intime du divin, seul face à lui, hors de tout regard intrus ou censeur. C’est cette dimension que j’ai perçue autour de moi du vivant de mon défunt père et de ses contemporains : un culte dont l’exercice semblait minimal à un regard extérieur, mais qui était en fait d’une intensité excentrant l’adorateur du temps et de l’espace. J’ai vu souvent mon père les yeux inondés de larmes lors d’une courte prière. Un verset dit en effet : « N’acclame pas ta prière ni ne la tais mais trouve-toi en les deux une voie. » L’islam incite à vivre l’ici-bas pleinement. Un bel hadith, une des paroles du Prophète, ne dit-il pas : « Agis pour ton ici-bas comme si tu vivais éternellement et pour ton au-delà comme si tu allais mourir demain. » Dans la vie économique, la thésaurisation et l’avarice sont très sévèrement fustigées : « Ceux-là qui thésaurisent or et argent en auront le jour du Jugement dernier les fronts et les flancs marqués à chaud… » En matière de sens et de sensualité, les hymnes du Prophète au plaisir sont bien connus. Le Coran abonde dans la description de vergers et de fruits, de ruisseaux et de musiques, de tapis et de sofas… Par ailleurs, l’espace public et l’espace dit sacré sont dans une subtile interpénétration, il n’y a pas de temple ni de sanctuaire réservé exclusivement aux rites en islam ; il n’y a pas de clergé, une personne ou un groupe uniquement voués à la chose religieuse. La mosquée est un espace ouvert qui reçoit des étudiants et des chercheurs, des notaires et des huissiers chrétiens ou juifs pour authentifier des actes. L’acte rituel n’y occupe qu’une infime partie de la journée et les enfants que nous étions ont toujours élu pour leurs pratiques ludiques ces vastes patios ensoleillés souvent dallés de marbre.

**Pour aller plus loin**

■ Youssef Seddik, Dits du prophète Muhammad (Actes Sud, 2002).

■ Frédéric Lagrange, Islam d’interdits, islam de jouissance (Téraèdre, 2008).